



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2007/043

Genève, le 4 décembre 2007

CONCERNE:

Réserves

1. Le gouvernement dépositaire (le Gouvernement suisse) a informé le Secrétariat que, dans le délai prévu par la Convention, il n'avait pas reçu de réserves concernant les amendements aux Annexes I et II adoptés à la 14^e session de la Conférence des Parties (CoP14, La Haye, 2007).
2. Quoi qu'il en soit, le Secrétariat a révisé la liste des réserves actuelles afin de suivre les nomenclatures normalisées adoptées à la CoP14 [voir résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP14)]. En outre, les annotations aux espèces suivantes ont été modifiées pour tenir compte des amendements adoptés à la CoP14:

Cyathea lunulata
Cyathea nigricans
Taxus wallichiana
Aquilaria spp.
Gyrinops spp.

3. La version la plus récente des "Réserves formulées par les Parties" est disponible sur le site web de la CITES sous la rubrique "Documents officiels / Réserves".